



## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JUILLET 2024

La séance est ouverte à 20h50 sous la présidence de Frédéric BALARD, Maire.

Étaient présents : Frédéric BALARD, Marie JEANJEAN, Franck VIEILLEDENT, Marc POUDEROUS, Brigitte BEZAMAT, Xavier GAUBERT, Jérémie GAYRAUD, Ségolène MALAVAL Bastien TREMOLIERES-SERMET.

Étaient excusés : Stéphanie COSTES, Dominique VILLANO.

Assistaient aussi : Mathilde HEURTEVENT, secrétaire de Mairie.

Secrétaire de  
séance : Ségolène MALAVAL.

### APPROBATION DES CGU CONCERNANT LA DEMATERIALISATION DES ACTES ET AUTORISATIONS D'URBANISME

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, toutes les communes devaient être en capacité de recevoir des demandes dématérialisées d'actes et autorisations d'urbanisme même si le dépôt papier reste encore possible.

Le service urbanisme d'Aveyron Ingénierie, à qui la commune a confié l'instruction des actes et autorisations d'urbanisme, propose avec l'éditeur SIRAP et en partenariat avec le SMICA, un Portail Usager Urbanisme (PUU), compatible avec le logiciel d'instruction (Next'Ads).

Dans ce cadre, les Conditions Générales d'Utilisation de ce téléservice doivent être approuvées. Celles-ci prévoient les conditions relatives à la recevabilité de la saisine par voie électronique (SVE) des autorisations d'urbanisme, et le suivi des dossiers.

Après avoir oui l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve et autorise la mise en place, ) compter du 08 juillet 2024, du téléservice Portail Usager Urbanisme accessible depuis le site Internet de la commune.

### ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA REALISATION DE SCHEMAS DIRECTEURS ET ZONAGES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIFS ET LA REALISATION DE PROGRAMMES PLURIANNUELS D'INVESTISSEMENTS

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'en vue du transfert de compétences eau et assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2026 des communes et communautés de communes, et considérant que la réalisation d'un schéma directeur et de zonages d'assainissement collectif et la réalisation de PPI devra être réalisé pour toute personne publique possédant les compétences eau et assainissement, il convient d'adhérer au groupement de commandes entre l'EPAGE VIAUR et ses membres.

Afin d'adhérer au groupement de commandes, une convention constitutive d'une durée de 4 ans doit être signée entre la commune et l'EPAGE VIAUR.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adhérer au groupement de commandes et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

### REVISION PRIX DES REPAS DE LA CANTINE

La société ANSAMBLE, avec qui nous travaillons depuis septembre 2022, a fait parvenir en Mairie un courrier nous informant de la révision des prix des repas de la cantine pour la rentrée 2024-2025.

Le prix du repas augmentera de 19 centimes à compter de la rentrée de septembre 2024.

Le Conseil Municipal approuve et décide de répartir les parts comme suit :

- La Commune prendra en charge 25 % soit 1,09 €.
- Les parents prendront en charge 75 % soit 3,27 €.

### ACHAT D'UNE PARCELLE POUR L'AGRANDISSEMENT DU LOTISSEMENT LE THERON

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'agrandissement du lotissement Le Théron par l'achat de la parcelle située section K, n°495 appartenant à Monsieur et Madame FRANCES.

Suite à plusieurs rencontres ainsi qu'une étude d'Aveyron Ingenierie, l'achat de cette parcelle permettrait au lotissement d'accueillir 4 habitations supplémentaires.

Le prix de vente a été fixé à 100 000 €, soit 17,73 €/m<sup>2</sup>.

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve et l'autorise à signer tout document nécessaire à l'achat de la parcelle.

#### QUESTIONS DIVERSES :

- *Monsieur Frédéric BALARD, Maire, présente au Conseil Municipal le courrier en date du 30 mai 2024 de Monsieur Pascal LEBOURG, par lequel il demande l'acquisition d'une partie de la parcelle K 495, prochainement propriété de la commune dans le cadre de l'agrandissement du lotissement Le Théron. Monsieur LEBOURG souhaiterait en effet acheter une bande d'environ 3 mètres, attenante à sa parcelle, qui lui permettrait d'avoir des limites précises et afin de prévenir de potentiels litiges sur le long terme. Le Conseil Municipal approuve et autorise Monsieur le Maire à procéder à la vente d'une partie de la parcelle K 495 une fois que celle-ci sera propriété de la commune.*
- *Monsieur Frédéric BALARD, Maire, présente également au Conseil Municipal un devis de la part de SAGE INGENIERIE relatif à l'étude géotechnique concernant la construction du hangar communal, d'un montant de 2 172 € TTC. Le Conseil Municipal l'autorise à signer le devis.*
- *Monsieur Marc POUDEROUS, 3<sup>ème</sup> Adjoint, nous informe de la création d'un terrain de pétanque à Estalane, à l'initiative des habitants.*
- *Madame Brigitte BEZAMAT, conseillère municipale, nous fait part du compte-rendu du conseil d'école en date du 27 juin, et notamment des travaux demandés à la Mairie avant la prochaine rentrée scolaire : réparation des cheneaux dans la cour de récréation, retrait d'un essaim d'abeilles, boîtier du chauffage défectueux, fixation d'un abattant d'une des toilettes... Le Conseil Municipal s'engage à effectuer ses travaux avant la rentrée scolaire 2024, dans la mesure du possible.*
- *Monsieur Jérémie GAYRAUD, Conseiller Municipal, propose au Conseil Municipal le déplacement de l'aire de jeux d'Estalane dans le jardin du Presbytère. L'aire de jeux étant actuellement à proximité d'un virage près de la sortie du village, cela représente un danger pour les enfants qui s'y rendent, la solution du jardin du Presbytère serait alors préférable. Le Conseil Municipal approuve et s'engage à se renseigner sur les éventuelles normes de sécurité à respecter pour procéder au déplacement de l'aire de jeux.*
- *Monsieur Jérémie GAYRAUD demande également des nouvelles de la réhabilitation de l'ancien Presbytère d'Estalane. Monsieur Franck VIEILLEDENT, 2<sup>nd</sup> Adjoint, l'informe que le cabinet d'architecture CARTAYRADE soumettra à la commune le dossier du marché public d'ici le mois de septembre 2024.*
- *Madame Danièle CARLES, habitante de la commune, demande au Conseil Municipal l'installation d'un banc supplémentaire à l'aire de jeux de Castelnau. Monsieur Marc POUDEROUS, 3<sup>ème</sup> Adjoint, l'informe qu'un banc est prêt à être monté et sera installé sous peu.*
- *Monsieur Grégory MALAVAL, habitant de la commune, revient sur les travaux d'enrobé dans l'Impasse de la Font de Bourgons. En effet, les habitants de l'impasse souhaitaient une enrobé teintée plutôt qu'une enrobé noire. Monsieur Marc POUDEROUS, 3<sup>ème</sup> Adjoint, propose de demander un devis à l'entreprise CONTE pour l'ajout d'une résine ocre.*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h10.